

Pourquoi l'anglais comme langue de requêtes en sciences politiques ?

Le FNS suspend momentanément la modification prévue de l'introduction de l'anglais comme langue de rédaction des requêtes en sciences politiques, suite à un malentendu concernant la consultation de l'Association suisse de science politique (ASSP). Le FNS attend désormais les résultats de la consultation de l'ASSP auprès de ses membres. S'il n'en ressort aucun argument décisif, la nouvelle réglementation en sciences politiques s'appliquera pour les requêtes dès le 1^{er} octobre 2015.

Le FNS attache de l'importance au fait que la Suisse vit et profite de sa diversité linguistique. La place scientifique suisse trouve un équilibre entre l'ancrage régional et l'internationalisation progressive. Le FNS a par conséquent orienté sa politique des langues sur cet objectif. Même lorsque l'anglais est la langue de soumission obligatoire, **les requêtes peuvent dans tous les cas encore être remises dans une des langues officielles, pour autant qu'une traduction anglaise du plan de recherche y soit annexée** (cf. point 1.5, alinéa 2 du règlement d'exécution général relatif au règlement des subsides).

Par ailleurs, le FNS continuera de promouvoir la publication des résultats de la recherche scientifique dans les langues nationales, car il souhaite poursuivre en la matière une politique de communication adaptée aux groupes cibles.

En ce qui concerne les sciences politiques, voici les principaux arguments qui ont débouché sur une adaptation de la réglementation:

- Le FNS soutient la recherche dans toutes les disciplines scientifiques. Dans les domaines de la biologie, de la médecine, des mathématiques, de la physique ainsi que des sciences naturelles et de l'ingénieur, cela fait plusieurs années que toutes les requêtes sont déposées en anglais. S'agissant des sciences humaines et sociales, cette réglementation s'applique également en psychologie et en sciences économiques, sans que cela ait créé de problème. **Pour l'instant, il n'est pas prévu d'étendre cette réglementation à d'autres disciplines.**
- L'évaluation par des experts externes (peer review) est au cœur de l'évaluation des requêtes. Comme le montre le monitoring du FNS, il devient de plus en plus ardu de trouver des experts appropriés (phénomène connu sous le nom de « reviewer fatigue »). **Le taux d'acceptation de cette activité volontaire est tombé au-dessous des 40% : le taux de réponses positives dans les sciences humaines et sociales est passé de 45% à 38%** en 6 ans. Afin de garantir la qualité et la pluralité des méthodes de la recherche en Suisse, une évaluation indépendante de toute frontière – géographique ou linguistique – est incontournable
- En sciences politiques, le nombre de requêtes remises dans une langue nationale a considérablement diminué. Ainsi, seules quatre requêtes ont été adressées dans une langue autre que l'anglais (deux en français et deux en allemand) en avril 2014, et aucune en octobre 2014. Comme le montre le tableau ci-après, plus de 80 % des requêtes ont été soumises en anglais au cours des quatre derniers semestres :

Requêtes soumises en sciences politiques – Encouragement de projets div. 1								
Langue	Oct. 14		Avr. 14		Oct. 13		Avr. 13	
	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%
Anglais	13	100,0%	17	81,0%	10	90,9%	13	72,2%
Français	0	0,0%	2	9,5%	1	9,1%	4	22,2%
Allemand	0	0,0%	2	9,5%	0	0,0%	1	5,6%
Total	13		21		11		18	

- En comparaison avec les autres domaines, les sciences humaines et sociales en Suisse obtiennent de moins bons résultats dans les programmes-cadres européens (actuellement Horizon 2020). L'analyse externe réalisée sur mandat par Interface sur le faible taux de succès des sciences humaines et sociales suisses auprès de l'ERC (European Research Council) recommandait de soutenir l'anglais comme langue de requête (<http://bit.ly/1CocpxE>). Dans ces programmes, les requêtes rédigées en anglais sont la norme. La nouvelle réglementation vise à renforcer la **compétitivité internationale** des sciences politiques.